



## PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit Mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS : AURIOU Jean-Pierre, CLAUDE Pascal, DEMOUGE Cyrille, DUPREZ Jean-Jacques, GIGON Florence, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne,.

ABSENTS EXCUSES : STOUFF Roland (procuration Mme PATAONER Agnès), DEMOUGE Cyrille arrivé à 21 Heures

Date de convocation : 14 Mai 2024

Membres en exercice : 10

Date d'affichage : 14 Mai 2024

Membres présents : 8 jusqu'à 21 heures puis 9

Membres votants : 9 jusqu'à 21 heures puis 10

Pouvoir : 1

### Ordre du jour :

1. Approbation CR du 09.04.2024
2. Remplacement des ordinateurs de la salle de classe
3. Demande de subventions pour les ordinateurs de la salle de classe
4. Achat d'une cuve pour le GNR de 1500 litres
5. Demande de subventions pour la cuve pour le GNR de 1500 litres
6. Remplacement du tracteur
7. Demande de subventions pour le tracteur
8. Entretien de l'épareuse
9. Mise en conformité de la base nationale des adresses (Loi 3DS)
10. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
11. Fermeture de poste
12. Ouverture de poste
13. Divers

---

### 1.Approbation CR du 09.04.2024

Une erreur sur le 4.budget primitif : total des recettes est 361 710.43 € et non 338 316.96€.  
Le compte rendu du 09.04.2024 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Remplacement des ordinateurs de la salle de classe**

Le Maire informe que les ordinateurs de la salle de classe ont besoin d'être changés. Le devis de XEFI est de 1 855.00 € HT pour les ordinateurs. Celui de LORIUS pour les câblages est de 997.74 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les deux devis et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **3. Demande de subventions pour les ordinateurs de la salle de classe**

Le Maire demande l'autorisation pour le fonds de concours ou toutes subventions pour les ordinateurs de l'école. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à faire les demandes pour le fonds de concours ou toutes subventions pour les ordinateurs de la salle de classe et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **4. Achat d'une cuve pour le GNR de 1500 litres**

Le Maire informe qu'il faut une cuve de GNR de 1500L pour le nouveau tracteur. Le devis de PAGOT CAPUT est de 1545.00€ HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la cuve GNR de 1500L et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **5. Demande de subventions pour la cuve pour le GNR de 1500 litres**

Le Maire demande l'autorisation pour le fonds de concours ou toutes subventions pour la cuve de GNR de 1500 L. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à faire les demandes pour le fond de concours ou toutes subventions pour l'achat de la cuve de GNR de 1500 L et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **6. Remplacement du tracteur**

Le Maire informe que parmi les différentes options envisagées suite aux pannes du tracteur, celle du remplacement est la plus avantageuse. Le devis de PAGOT CAPUT est de 70 000 € HT, pour un tracteur CLASS AXOS 240 avec une reprise de l'ancien tracteur de 10 000 €. Tous les outils de l'ancien tracteur sont compatibles avec le modèle choisi. Une garantie de 2 ans constructeur est incluse dans le prix. Pour le financement, un crédit bail mobilier est préconisé par le conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP du Territoire de Belfort. Ce crédit bail est de 7 ans à 10 000 € par an. Pour 2024, l'apport correspond à la reprise du vieux tracteur, donc ne sera pas facturé. Les dépenses afférentes à ce dossier sont inscrites au budget de 2024. Le conseil municipal accepte l'achat du tracteur en crédit bail mobilier à 6 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 2 voix CONTRE et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **6. Demande de subventions pour le tracteur**

Le Maire demande l'autorisation pour le fonds de concours ou toutes subventions pour l'achat du tracteur. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à faire les demandes pour le fonds de concours ou toutes subventions pour l'achat du tracteur et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **7. Entretien de l'épareuse**

Le Maire informe que l'entretien de l'épareuse nécessite l'achat de pièces. Le devis de PAGOT CAPUT est de 1013.78 € HT. Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'achat des pièces pour l'épareuse et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **8.Mise en conformité de la base nationale des adresses (Loi 3DS)**

La loi 3DS impose la mise en conformité de la base nationale des adresses, pour juin 2024. La poste propose un service facturé à 470 € HC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la Poste organise la mise en conformité de la base nationale des adresses et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **9.Adhésion à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort**

Le Maire informe que l'on peut adhérer à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, constituée en association, elle est un organisme public d'étude et de réflexion, au service de l'aménagement et du développement local. Son adhésion, dont la cotisation annuelle est de 100€, lui permettra d'être à nos côtés sur le terrain ou en réunion, pour nous aider en amont de nos projets à les définir et/ou à les concrétiser. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'AUTB et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **10.Fermeture de poste**

Il convient de fermer le poste d'adjoint technique principal deuxième classe à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Suite au changement de grade de l'adjoint technique polyvalent titulaire à temps complet. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la fermeture du poste d'adjoint technique principal deuxième classe à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **11.Ouverture de poste**

Il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal première classe à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Suite au changement de grade de l'adjoint technique polyvalent titulaire à temps complet. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture du poste d'adjoint technique principal première classe à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

## **12.Divers**

La DSDEN du Territoire de Belfort a demandé les horaires du RPI pour les 3 prochaines années scolaires. Ils resteront les mêmes qu'actuellement.

Rappel des tours de garde pour les élections européennes : 8/10 DEMOUGE Cyrille, PATAONER Agnès ; 10/12 NIEDERHOFFER Guy, PERROT Jocelyne ; 12/14 MARQUIS Serge, PERROT Jocelyne ; 14/16 CLAUDE Pascal, AURIOU J.Pierre ; 16/18 STOUFF

Roland, DUPREZ J.Jacques.

Des informations ont été distribués aux conseillers concernant l'antenne de téléphone.

Un Flash info sera distribué prochainement.

Les élèves du cycle 3 partent en voyage scolaire lundi prochain.

***Fin de la séance : 21 h 40***

***Prochain conseil municipal : mardi 02 Juillet 2024 à 20h***

***Réunion préparatoire : mardi 25 Juin 2024 à 20h***

*Monsieur le Maire,  
Jean-Jacques DUPREZ*